# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

***Réunion du Jeudi 11 Octobre 2018***

**Présents :** MM. RIPPERT (Président), LOPEZ, BERTHELOT, CAZEAUX.
**Excusé(s) :** MM. STORCK, LECELLIER, CORBIERE.

## ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers.

## CORRESPONDANCE(S)

**ALTHEN DES PALUDS** : Rapport sur l'état du vestiaire Arbitre.

**VALREAS** : Délibération du Conseil Municipal pour le changement de dénomination du stade du LEP par André BAUJARD.

## COURRIER(S) ENVOYE(S)

**VACQUEYRAS** : Demande de travaux pour classement du stade Arcusi.

**LIGUE** :

- ✓Délibération du Conseil Municipal pour le changement de dénomination du stade du LEP par André BAUJARD de VALREAS et demande de classement de ce stade.
- ✓Demande de classement du stade Badaffier 2 de SORGUES.

**EYGALIERES** : Rendez-vous pour le classement du stade Brieugne le Mercredi 17/10 à 16h00.

**LES TAILLADES** : Demande de changement de dénomination du stade municipal.